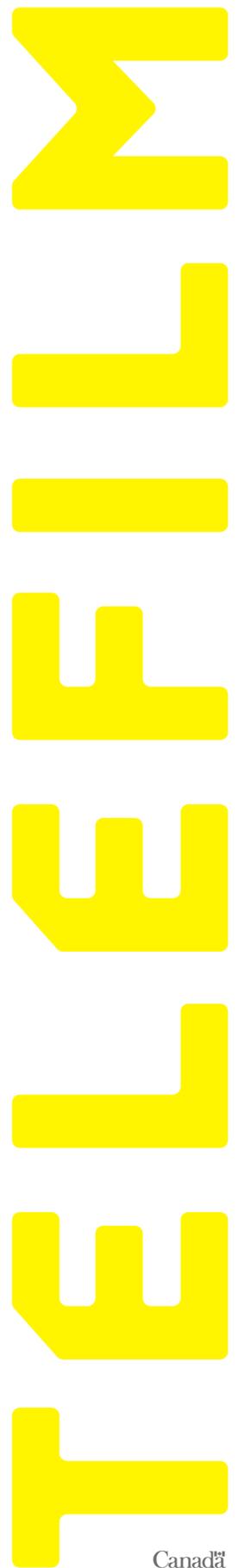


# **PROGRAMME D'INNOVATION**

INNOVER. RENFORCER. EXPORTER.

PRINCIPES DIRECTEURS  
EN VIGUEUR À PARTIR DU 30 JANVIER 2019.



## 1. CONTEXTE

Le Programme d'innovation de Téléfilm Canada (le Programme) vise à soutenir des projets innovateurs qui rencontrent les objectifs stratégiques de Téléfilm et qui ne sont pas couverts par les programmes existants de Téléfilm.

À terme, ce Programme devrait permettre à Téléfilm d'ajuster ses programmes réguliers afin d'y incorporer des éléments tirés des projets financés par le biais de ce Programme et ayant démontré le plus grand succès.

Il est important de noter que ce Programme n'a pas pour but de servir de processus de révision des décisions rendues en vertu des programmes réguliers de Téléfilm. Ainsi, les projets qui rencontrent les critères d'admissibilité des programmes réguliers de Téléfilm mais qui ont obtenu des décisions négatives ne peuvent être resoumis en vertu de ce Programme.

## 2. ADMISSIBILITÉ

### 2.1. Requéranants admissibles

Les requéranants admissibles doivent :

- Être des sociétés actives dans le milieu audiovisuel canadien;
- Être des sociétés sous contrôle canadien en vertu de la [Loi sur l'investissement Canada](#) ayant leur siège social au Canada;
- Être en mesure de démontrer qu'ils possèdent l'expertise nécessaire afin de mener à terme le projet proposé;
- Être financièrement stables.

### 2.2. Projets admissibles

Les projets admissibles sont des projets novateurs qui ne sont pas couverts par des programmes existants de Téléfilm. Ils peuvent prendre différentes formes mais doivent tous avoir pour but de permettre à Téléfilm d'atteindre son objectif global de stimuler la demande pour le contenu audiovisuel canadien et l'accès à celui-ci.

Cet objectif peut notamment être atteint par des projets qui :

- Encouragent l'innovation pour rejoindre les auditoires de contenu audiovisuel canadien;
- Utilisent et font la promotion des nouvelles technologies qui représentent un intérêt stratégique pour Téléfilm Canada<sup>1</sup>;
- Élaborent une stratégie novatrice afin de faire la promotion, la production, la distribution et le développement des talents et contenu canadiens;
- Permettent de développer des mesures de succès pertinentes;

---

<sup>1</sup> Veuillez noter que ce Programme n'a pas pour but de soutenir le développement de logiciels, de jeux vidéo ou de sites web.

- Permettent de diversifier les sources et les modes de financement des productions audiovisuelles canadiennes;
- Proposent de nouveaux modèles d'affaires qui appuient le développement de l'écosystème audiovisuel.

Les projets admissibles doivent avoir un contenu canadien satisfaisant pour Téléfilm. Ils ne sont généralement pas couverts par d'autres programmes de financement spécifiquement destinés à l'industrie audiovisuelle canadienne. Cependant, Téléfilm se réserve le droit de financer des projets qui seraient couverts par de tels programmes.

### 3. ÉVALUATION

Les critères qui seront généralement pris en compte dans l'évaluation des projets en vertu de ce Programme sont les suivants :

- Capacité du projet d'atteindre les objectifs stratégiques de Téléfilm;
- Aspects innovateurs du projet;
- Projets similaires soutenus par le passé par Téléfilm;
- Admissibilité du projet aux programmes réguliers de Téléfilm;
- Capacité, expertise et expérience du requérant en lien avec le projet soumis;
- Ampleur du projet par rapport aux fonds disponibles;
- Intérêt du marché pour le projet;
- Niveau de risque financier assumé par le requérant.

### 4. SOUTIEN FINANCIER

Le montant du financement de Téléfilm variera d'un projet à l'autre en fonction, entre autres, du devis du projet soumis, du financement privé accordé ainsi que de l'envergure du projet. De manière générale, la participation financière de Téléfilm prendra la forme d'une avance remboursable ne dépassant pas 49% du devis du projet.

De plus, Téléfilm pourra, à sa discrétion, imposer des conditions de financement particulières aux différents projets afin de prendre en compte les spécificités et les facteurs de risques particuliers à chacun d'entre eux.

### 5. COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les requérants désirant soumettre une demande en vertu de ce Programme doivent contacter Michel Pradier, Directeur, Financement de projets à l'adresse suivante : [michel.pradier@telefilm.ca](mailto:michel.pradier@telefilm.ca).

Les requérants dont les projets rencontrent les objectifs du Programme seront ensuite invités par Téléfilm à soumettre une demande de financement formelle.

## 6. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le respect des principes directeurs est une condition préalable d'admissibilité au financement, mais ne garantit toutefois pas l'accès aux fonds de Téléfilm. Téléfilm se réserve le droit de modifier ses principes directeurs et ses formulaires de demandes au besoin. La mise en œuvre de ces principes directeurs est à l'entière discrétion de Téléfilm, qui s'assure d'accorder son financement aux projets qui en respectent l'esprit et l'intention. Pour toute question relative à l'interprétation de ces principes directeurs ou à l'esprit et à l'intention du Programme, l'interprétation de Téléfilm prévaudra.

Tous les renseignements fournis, obtenus, créés ou communiqués dans le cadre de la demande sont assujettis à la [Loi sur l'accès à l'information](#) et à la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#).